



DEPARTEMENTS

Corporate - Fusions-Acquisitions - Private Equity



●
Latournerie Wolfrom
& Associés

Société d'Avocats

164, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
Tél : 33 (0)1 56 59 74 74 – Fax : 33 (0)1 56 59 74 75 – contact@latournerie-wolfrom.com - www.latournerie-wolfrom.com



Corporate - Fusions-Acquisitions - Private Equity

L'activité de l'équipe *Corporate – Fusions-Acquisitions – Private Equity* consiste principalement dans :

- l'assistance et le conseil des groupes de sociétés et des PME-PMI, cotés ou non cotés, dans leurs opérations de fusions et acquisitions (croissance externe, cessions...), de restructurations (apport partiel d'actifs, location gérance ...) ainsi que dans leur suivi juridique en droit des sociétés (émission de titres, avec ou sans appel public à l'épargne, mécanismes d'intéressements ...)
- l'assistance et le conseil des fonds d'investissement, sociétés cibles et managers dans les opérations de private equity (capital risque, capital développement, LBO ...).

Lorsqu'ils accompagnent leurs clients (français et étranger) dans la réalisation de leurs opérations, les membres de l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* ont pour souci constant de prendre en compte les objectifs économiques et financiers poursuivis. En outre, chaque fois qu'une expertise spécifique est requise, l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* fait intervenir les membres du Cabinet spécialisés dans la matière concernée.

Ainsi, en synergie avec l'équipe Droit Public des Affaires, l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* a également développé une expertise particulière pour les opérations de privatisation, pour l'assistance et le conseil des Sociétés d'Economie Mixte, des Sociétés du Secteur Public ou encore des groupements d'intérêt économiques et des associations liées aux organismes publics ou para-publics.

L'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* est également étroitement associée à la mise en place et à l'audit des montages utilisés dans le cadre des Partenariats Publics-Privés en vue du financement d'infrastructures ou de la valorisation du patrimoine d'établissements publics par exemple.

En parfaite collaboration avec l'équipe Contentieux des Affaires, l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* traite tous les litiges en droit des sociétés (conflits entre actionnaires, entre une société et ses actionnaires ...) ou encore les litiges post-acquisition (mise en œuvre des garanties de passif, dol ...) offrant ainsi à ses clients une gamme complète de prestations et d'assistance.

L'activité de l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* est menée en synergie avec les autres équipes du Cabinet. A titre d'exemple :

- l'équipe de droit fiscal vient en appui de l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* pour la structuration des opérations d'acquisition ou de restructuration par exemple ;
- l'équipe Droit Social, l'équipe T.I.M.E.D & IP, l'équipe Contentieux des Affaires et l'équipe Droit Economique ou encore l'équipe de droit de l'environnement, participent aux audits préalables à une acquisition ou une cession par exemple ;



- l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* fait également appel aux compétences de l'équipe de droit de la concurrence, pour traiter des problématiques de concentration et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des autorités de concurrence tant françaises que communautaires ;
- de même, l'équipe Droit Social du Cabinet intervient dans le cadre de l'information et de la consultation des institutions représentatives du personnel à l'occasion d'opérations sur le capital ou de restructuration d'activités par exemple.



PRIVATE EQUITY

Très présente dans le secteur du private equity auprès de fonds d'investissements, notre équipe a acquis une expertise reconnue dans ce domaine.

Intervenant historiquement et le plus souvent comme conseil de fonds d'investissement, nous conseillons et assistons très fréquemment la société cible ainsi que ses fondateurs à l'occasion d'une acquisition ou d'une prise de participation par un fonds.

Nous accompagnons en outre nos clients dans leurs opérations de capital risque, capital développement et LBO et participons au « build up » post acquisition pour constituer des groupes de sociétés dans des secteurs d'activités variés.

Le Cabinet est membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Privilégiant une relation partenariale avec nos clients et souhaitant les accompagner tout au long de leur croissance, nous avons développé un spectre d'intervention très large afin de les conseiller efficacement, notamment pour :

- négociation des lettres d'intention, organisation de data room et réalisation d'audits ;
- démarches préalables auprès des institutions représentatives du personnel (en relation avec l'équipe Droit Social) ;
- réalisation des démarches auprès des autorités de marchés (AMF) ou autorités administratives françaises ou européennes (DGCCRF, DG IV de la Commission Européenne, ...) en relation, le cas échéant, avec les équipes spécialisées du Cabinet ;
- rédaction des protocoles d'investissement, pactes d'actionnaires et garanties ;
- assistance dans le choix des valeurs mobilières les plus appropriées à l'opération ;
- rédaction de la documentation corporate en vue de l'émission de titres et instruments de dette (actions de préférence, obligations, valeurs mobilières donnant accès au capital...) ;
- négociation et rédaction des contrats de prêts contribuant, le cas échéant, au financement de l'opération.



FUSIONS - ACQUISITIONS

Le Cabinet assiste régulièrement ses clients dans ses opérations de croissance externe (fusions, acquisitions) ou encore dans la négociation d'alliances stratégiques.

L'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* travaille régulièrement avec l'équipe de droit fiscal ou encore l'équipe de droit de la concurrence ou l'équipe Droit Social sur ces opérations.

L'habitude du travail en équipe et le large éventail des domaines d'intervention du Cabinet permettent à l'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* d'identifier et de traiter en temps utiles avec les équipes spécialisées du Cabinet, les problématiques liées à l'activité spécifique d'un client donné. Ces problématiques peuvent avoir trait, par exemple, aux marchés publics conclus par le client ou aux autorisations dont il bénéficie.

Le Cabinet est en mesure de participer à toutes les étapes des opérations :

- conseil et assistance dans la structuration de l'opération (en relation, notamment, avec l'équipe de droit fiscal) ;
- négociation des lettres d'intention, organisation de data room et réalisation d'audits ;
- démarches préalables auprès des institutions représentatives du personnel (en relation avec l'équipe Droit Social) ;
- réalisation des démarches auprès des autorités de marchés (AMF) ou autorités administratives françaises ou européennes (DGCCRF, DG IV de la Commission Européenne, CECEI) en relation, le cas échéant, avec les équipes spécialisées du Cabinet ;
- rédaction des protocoles d'accord, pacte d'actionnaires et garantie ;
- rédaction de la documentation corporate en vue de l'émission de titres (actions de préférence, valeurs mobilières donnant accès au capital...), de la réalisation d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs par exemple (rédaction des traités, rapports ...).



RESTRUCTURATION

Le caractère pluridisciplinaire du Cabinet lui permet de concevoir et mettre en œuvre des restructurations de groupes de sociétés (fusions, dissolution-confusion, apports partiels d'actif, cession de filiales, de fonds de commerce ou d'actifs, location gérance) dans un contexte interne ou international.

L'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* travaille régulièrement avec l'équipe de droit fiscal et l'équipe Droit Social sur ces opérations.

L'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* intervient également en appui de l'équipe Droit Economique pour le conseil de ses clients, créancier ou fournisseur, entreprise industrielle ou fonds d'investissement, dans le cadre des procédures de sauvegarde ou de redressement ou liquidation judiciaire.

Le Cabinet est en mesure de participer à toutes les étapes des opérations :

- conseil et assistance dans la structuration de l'opération (en relation, notamment, avec l'équipe de droit fiscal) ;
- réalisation d'audits ;
- démarches préalables auprès des institutions représentatives du personnel (en relation avec l'équipe Droit Social) ;
- rédaction de la documentation corporate en vue de la réalisation de la restructuration (rédaction des traités, rapports ...) et de la documentation contractuelle (contrat de location gérance, contrat de cession de fonds de commerce ...).



DROIT DES SOCIETES

L'équipe *Corporate – Fusions-acquisitions – Private Equity* intervient en droit des sociétés aussi bien à l'occasion d'opérations spécifiques (prise de participation ou restructuration par exemple) que dans le cadre du suivi juridique quotidien des clients du Cabinet.

Nous conseillons régulièrement nos clients pour la réalisation d'opérations sur le marché (Euronext, Alternext ...), telles que introduction en bourse, augmentation de capital, en numéraire ou en nature, avec ou sans appel public à l'épargne, réalisation d'offres publiques, ...

Le Cabinet assiste régulièrement des entreprises soumises à une réglementation particulière telles que des établissements bancaires, des prestataires de services d'investissement aussi bien pour leurs relations avec les autorités de tutelle qu'avec leurs prestataires pour la négociation de contrats spécifiques à leur activité.

Le Cabinet est membre de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

- constitution de sociétés (SA, SE, SAS, SCA ...), de groupements (GIE, GIP), d'associations, de sociétés coopératives ;
- fusion, apport partiel d'actifs, dissolution-confusion, liquidation ... ;
- émission de valeurs mobilières simples ou composées, d'actions de préférence ;
- émission de titres en vue de l'intéressement des dirigeants et salariés (attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, de BSPCE, attribution gratuites d'actions, ...) et la mise en place de mécanismes de liquidité de leur participation :
- mise en place de Plan d'Epargne Entreprise ...
- augmentation de capital (par apport en numéraire ou en nature) et réduction de capital (OPRA, ...).

PRESENTATION DES ASSOCIES DE L'EQUIPE CORPORATE



Christian WOLFROM, Avocat au Barreau de Paris.

Formation

DESS Gestion Fiscale de l'Entreprise (Paris IX Dauphine),
DESS Banques et Finances (Paris V René Descartes),
Maîtrise en Droit des Affaires et Fiscalité (Paris II Assas),
Maîtrise de Gestion – mention droit des affaires internationales (Paris IX Dauphine).

Domaines de compétences

- DROIT DES SOCIETES
- DROIT FINANCIER
- FUSIONS-ACQUISITIONS
- DROIT BOURSIER
- PRISES DE PARTICIPATIONS
- OPERATIONS DE CAPITAL RISQUE
- CONTENTIEUX DES AFFAIRES
- DROIT FISCAL
- DROIT COMMERCIAL
- DROIT DES CONTRATS

Publications et colloques

Christian Wolfrom participe à l'élaboration de travaux scientifiques qui prennent la forme d'articles juridiques et/ou de présentations techniques dans le cadre de formations, de séminaires et de colloques. Pendant deux ans, il a été chargé d'enseignement à l'Ecole de H.E.C., Nego. sup.

Membre

Membre de LBO NET (réseau des professionnels du LBO) et de l'AFIC.

Langues

Français, anglais, espagnol.

Contact

c.wolfrom@latournerie-wolfrom.com



Pierre LAFARGE, Avocat au Barreau de Paris

Formation

DESS de juriste d'affaires international Paris V – René Descartes,
DEA de droit des obligations civiles et commerciales Paris V – René Descartes,
Maîtrise en droit des affaires Paris V – René Descartes.

Domaines de compétences

- DROIT DES SOCIETES
- FUSIONS-ACQUISITIONS
- DROIT FINANCIER
- CESSIONS/PRISES DE PARTICIPATIONS
- OPERATIONS DE JOINT-VENTURE
- DROIT DES CONTRATS
- DROIT COMMERCIAL
- RESTRUCTURATIONS

Publications et colloques

Pierre Lafarge participe à l'élaboration de travaux scientifiques qui prennent la forme d'articles juridiques et/ou de présentations techniques dans le cadre de formations, de séminaires et de colloques.

Il a animé des séminaires destinés aux fonds d'investissement sur la pratique des actions de préférence dans les opérations de Private Equity, il est récemment intervenu à HEC sur le thème des garanties d'actif et de passif dans les opérations d'acquisition et de prises de participation et a co-rédigé l'article consacré aux opérations de Private Equity en France dans Getting the Deal Through 2008.

Membre

Membre correspondant de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

Langues

Français, anglais.

Contact

p.lafarge@latournerie-wolfrom.com



Contact

Latournerie Wolfrom & Associés
164 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Téléphone : 01.56.59.74.74

Fax : 01.56.59.74.75

www.latournerie-wolfrom.com

Assistante : Virginie Raux

Téléphone : 01.56.59.74.87

E-mail : v.raux@latournerie-wolfrom.com